RAPPORT REUNION MENSUELLE DU PERSONNEL DU MOIS DE FEVRIER TENUE LE 24/02/2023

PRESIDÉE PAR : **NANA Jacques**

RAPPORTEUR : **Arlette NONO**

Prochain président : TCHOMBA Ronaldo

Prochain secrétaire : SIELENOU Eric

ORDRE DU JOUR

* Évaluation des résolutions
* Difficultés rencontrées par le personnel
* Nouvelles
* Présentation des membres éventuellement
* Divers
* Casse-croute

- NOUVELLES RÉSOLUTIONS

* L’administration doit faire installer 01 climatiseur à un point central entre la Salle de réunion, le SAV et la salle à manger. Le délai pour son achat est fixe pour le mois de Mars //Oriane
* L’Administration doit procéder à l’achat d’un second filtre\\ Oriane
* ÉVALUATION DES RÉSOLUTIONS
* Se doter d'une table et de chaises à manger et prolonger le toit au niveau de la véranda afin de mettra en place une salle à manger en replacement de la résolution de se doter d'un parasol // Oriane

**Non exécuté faute de budget ; reconduit**

* Acheter une Bouloire pour faire du lait, permettant ainsi d’utiliser la cafetière exclusivement pour du café, évitant ainsi des manipulations pouvant briser le verre. // Arlette

**Non exécuté et reconduit.**

* Un dress-code pour chaque vendredi sera mis en place : un polo est une chemise floquée ou brodée aux couleurs de l’entreprise //Patrick

**Non exécuté ; les designs sont déjà disponibles dès validation. On va aller imprimer.**

* L’Administration doit installer une caméra de surveillance discrète à l’extérieur avec pour délai le 30 Novembre 2022. Ronaldo va assister l’administration dans cette tâche.

***// Ronaldo nous fait comprendre qu’il propose qu’on achète d’abord la caméra ensuite on passera au stockage en ligne. Il peut se renseigner auprès de M Mimo.***

* Faire en sorte que dans la salle d’IFORCE5 et le SAV, les câbles électriques passent sous le tapis et que toutes les rallonges utilisées soient placées sur les tables et créer une prise aérienne pour le téléviseur et le climatiseur dans la salle d’IFORCE5 \\ Eric **Execute**

***// les travaux chez Iforce ; Dex et bureau commercial mais au SAV c’est impossible de changer à cause de la configuration du bureau qu’on va changer***

* DIFFICULTES RENCONTRÉES PAR LE PERSONNEL
* RAS

*- NOUVELLES*

* *RAS*
* PRÉSENTATION DES NOUVEAUX
* KAMGA EVELYNE : Responsable Administratif TUA
* Providence DJEUKOUNDAKOUM : stagiaire IF5
* DIVERS
* YVES Siayi sont désormais installés dans le bureau commercial
* Ronaldo est de retour des congés
* Arlette signale que les croissants actuels sont très petits car Extra Fresco (Fabrice voit plutôt que le nombre de membres a augmenté mais le budget n’a pas changé) On va essayer une nouvelle formule et observer
* Providence apprécie le cadre et l’ouverture d’esprit de l’entreprise
* Fabrice est bien rentré des congés
* Oriane nous interpelle sur l’entretien du matériel en éteignant et en débranchant lorsqu’on finit de travailler
* Florian demande l’intervalle de temps pour le nettoyage du filtre et il va montrer à Gertrude comment visser la bougie
* Yves Syapi dit que l’eau du filtre est utilisée pour faire le café ce qui diminue la quantité
* Monsieur Toguem signale que l’entrée du bureau est très souvent sale (poussière, boue, …)
* Monsieur Toguem comment choisir le Branding de l’entreprise ? le style des circuits et la couleur bleue a été choisie
* Patrick signale que le portail ne se ferme pas bien et souvent il reste ouvert
* Arlette signale qu’il y’a un gros problème de sécurité car des intrus savent qu’il y’a des bureaux et souvent s’introduisent dans la barrière ; A partir de Lundi, le portail reste permanemment fermé
* M Toguem signale que Gertrude peut demander une clause de retard et non d’absence
* CAISSE DES CROISSANTS

Total : 100 FCFA

Dépenses du jour : 0 Fcfa

*Reste : 100 Fcfa*

* CASSE-CROUTE

Présence des croissants

*- SANCTIONS*

*-RAS*

* RÈGLES GÉNÉRALES DE LA RÉUNION
* La présidence de la réunion mensuelle sera rotative.
* Le rapport de la réunion est souverain ; tout le monde est tenu de le lire et de réagir en cas d’incohérence.
* La réunion mensuelle a lieu chaque dernier vendredi du mois à 14H
* Le rapport de la réunion doit être envoyé le Lundi suivant avant 18H par mail ou WhatsApp. En cas de retard lors de l’envoi chaque jour de retard, le rapporteur devra offrir des croissants d’une valeur de 5000 FCFA autour de la table
* Le président de la séance désigne le prochain président à la fin de la séance tenante ; s’il n’est pas disponible ce jour, il doit désigner un autre responsable
* L’ancien rapporteur choisit le nouveau rapporteur lors de la nouvelle séance ; en cas d’absence de celui-ci, le président le fait ;
* En cas de non-règlement des croissants, quand le jour-J des croissants arrive, et qu’on se rend compte que le concerné n’a pas réglé, à la prochaine réunion le compte est tout simplement doublé.
* Toute absence doit être signalée au président de la séance, ou dans le groupe WhatsApp de l’entreprise, s'il n'est pas joignable contacter le précèdent président ou le précèdent secrétaire
* Le renvoi de la réunion mensuelle du personnel se fera au plus tard à la veille du jour de ladite réunion. Dépassé ce jour, le renvoi n’aura plus d’effet.
* Pour manquer une réunion, la raison doit être exceptionnelle (professionnelle ou permissionnaire)
* Le retard d’une minute est sujet au paiement de croissant (500FCFA par personne présente) en fonction du nombre de personnes sur la table.
* Le report d’une réunion peut être validé au plus tard 1 jour avant la réunion, En cas d’absence de plus de 30% de participants on peut reporter la réunion.
* PARTICIPANTS
* TOGUEM GOUNLEPWE : DG
* NANA MODO Jacques : DEX
* NGOUNOU Oriane : SAF
* TAMBO TCHIO Arlette : SAV
* WAMBO Patrick : SCM
* DZOUAKEU judelle : SAV
* KOUAM Franky Brice : Développeur IF5
* FLORIAN MTOPI : Développeur IF5
* SIELINOU NOUBISSI ERIC ROMUALD : Développeur IF5
* JIOZANG THEOPHANE : Développeur IF5
* DOKOULA Yann : Stagiaire académique IF5
* TCHOMBA Ronaldo DEX
* NGAMENI Fabrice IF5
* Yves : Stagiaire académique IF5
* KAMGA Serges : Développeur IF5
* DOMBEU Kevin : DEX

**ABSENTS :**

* NSANGOU SOULE permissionnaire
* NGONO GERTRUDE justifiée